

Chalette



Chalette
sur-Loing

Place Commune



Marché
de
Noël
CHALETTE

PLACE JEAN-JAURÈS
LES 18 ET 19
DECEMBRE

> PAGE 7



Portrait : Marie-
Madeleine Heugues,
1^{ère} adjointe...

> Page 5



Les vacances d'hiver
avec le Service enfance
famille

> Page 9

Noël, synonyme de paix et de fraternité

Nous sommes à la veille des festivités de Noël, Noël synonyme de paix, de fraternité, de solidarité...

Or, un drame innommable s'est déroulé le mois dernier au large de Calais : les corps de 27 migrants ont été retrouvés sur le rivage et dans la Manche. Il y avait des enfants parmi eux. La situation que vivent les migrants et les drames à répétition qui se déroulent devant nos yeux sont inacceptables.

La vie humaine n'a pas de prix ; il est criminel de voir des populations vivre des souffrances et des malheurs sans nom, sans que les États se mobilisent pour apporter des secours et des solutions à ces êtres humains en détresse. La solidarité doit s'exprimer à tous les niveaux.

Tout être humain a le droit de vivre en sécurité sanitaire, sociale et écologique, de disposer d'un logement, de nourriture, d'un travail... C'est une obligation inscrite dans le préambule de notre Constitution.

Le gouvernement la viole tous les jours

Les guerres, les crises climatique, sociale et économique accroissent les difficultés de vivre, et ce n'est pas près de s'arrêter si le peuple français ne s'en mêle pas !

Un monde nouveau, humain, solidaire est possible

Tous, nous avons les mêmes intérêts à défendre **ensemble** un monde nouveau possible et nécessaire. Ce monde, nous devons le construire pas à pas, du local à l'international, et sans attendre. L'enjeu, c'est la construction d'un autre monde enfin humain. Pour cela nous devons créer les conditions d'une nouvelle solidarité entre tous les peuples, pour l'émergence d'un monde de paix et de justice, où la voix des peuples est vraiment entendue pour des solutions humaines aux défis d'aujourd'hui. C'est sur ces fondements que l'ensemble de la société doit faire face et obliger nos gouvernants à agir dans ce sens.

C'est à l'échelle locale que nous engagerons cette construction.

Rassemblement, vivre-ensemble et valeurs de la République

J'invite les Challettois-es à construire ensemble cet avenir prometteur, au travers d'actions d'humanité et de solidarité, dans les **valeurs de la République**, Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité. L'équipe municipale est mobilisée pour faire vivre, avec vous, toutes ces valeurs.

À toutes et tous, je souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing



Sommaire

3 - Actualité

11 novembre : une belle cérémonie
Agenda 21 : un éclairage public plus économique
Redistribution de sièges pour les élu-e-s

4 - Sécurité

Les agents de la Police municipale dotés de PIE depuis novembre
Plan neige : les services municipaux sont prêts !

5 - Portrait

Marie-Madeleine Heugues,
1ère adjointe...

6 - Ici et là

SEMURPA : direction Évian !
Recrutement : on cherche un agent recenseur
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

7 - Rendez-vous

Marché de Noël de Chalette, les 18 et 19 décembre

8 - Carnet de deuil

Disparition de Norbert Goudou
Décès de Noël Prévost

9 - Parentalité

Les vacances d'hiver avec le Service enfance famille

10 - Culture

Un public subjugué par la Madeleine Proust
Autrement, autres mots : une belle édition !

11 - Les coups de cœur de la médiathèque

12 - Enfance

Semaine des droits de l'enfant
Dispositif Petit déj' à l'école

13 - Sports

Le football féminin de retour à l'US Chalette !
Disparition : Jean Foucher nous a quittés

14 - Libre expression

15 - Si Chalette m'était contée La minute nature

16 - À l'affiche



Chalette Place Commune

Magazine réalisé par le Service communication de la ville de Chalette-sur-Loing
CS 10047

45125 Chalette-sur-Loing cedex
presse@ville-chalette.fr

Directeur de la publication : Franck Demaumont

Rédaction : S. Massé, P. Avezard

Graphiste : P. Weber

Impression :

Imprimerie Leloup - Villemandeur



11 novembre : une belle cérémonie



Ce 11 novembre 2021, le maire, Franck Demaumont, le Conseil municipal et le Conseil municipal des enfants (CME) de Chalette commémorait l'armistice du 11 novembre 1918. Après plusieurs absences involontaires aux cérémonies patriotiques dues aux consignes sanitaires drastiques, le public était de nouveau au rendez-vous. Et ce ne sont pas moins de 40 jeunes citoyens, élèves de CM2 de l'école élémentaire Henri-Barbusse et les enfants du CME, qui ont participé activement à la commémoration (lecture du message de l'Union française des associations de combattants, dépôt de gerbe).

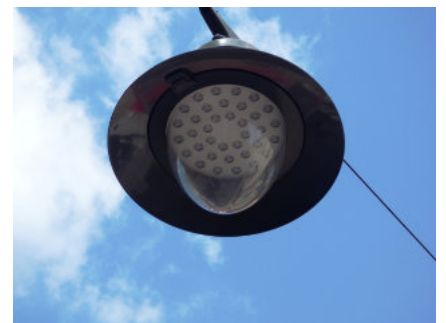
Franck Demaumont a tenu à rappeler dans son discours : « *Le sang coulé, les souffrances, les sacrifices constituent l'un des éléments du sentiment national qui ne se confond pas, et surtout ne doit pas se confondre, avec les dérives nationalistes que l'on connaît* »... « *Refuser la violence et l'injustice, rendre notre France plus solidaire, plus citoyenne, plus fraternelle, contribuer à construire une Europe de combat contre la montée des nationalismes et populismes, c'est, au-delà de l'hommage et du souvenir, assumer ce que le 11 Novembre, chaque année, nous remet en mémoire ; c'est continuer la France.* »

Agenda 21 : un éclairage public plus économique

La Ville s'est engagée à modifier l'éclairage public en remplaçant les ampoules actuelles qui consomment beaucoup d'énergie par des ampoules LED (Light-Emitting Diode en anglais) moins énergivores : démarrage du chantier le mois dernier par l'entrée Nord de la ville, entre le pont SNCF (à proximité du magasin LIDL) et la place Marin-la-Meslée.

Ce sont donc 86 points lumineux avec des ampoules en SHP (Sodium haute pression) qui éclairent la ville à cet endroit et qui consomment au total 12100 watts.

Avec les nouvelles ampoules LED, la consommation tombera à 4200 watts, soit presque 2,8 fois moins de dépenses d'énergie ! Et le chantier se poursuivra pour changer la totalité



des 2200 points lumineux dans l'ensemble de la ville.

Redistribution de sièges pour les élu.e.s

À la suite de la démission d'**Hiba Pruneau** du conseil municipal de Chalette qui entraîne de fait la fin de son mandat intercommunal, le siège devenu vacant est « pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu », selon le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, **Asma Manaï**, conseillère municipale de la majorité à Chalette, déléguée à la parentalité et aux relations avec les communautés étrangères, a été installée le 16 novembre au conseil de l'Agglomération montargoise. Elle a également été élue pour représenter l'Agglomération montargoise au Pôle d'équilibre territorial rural Gâtinais montargois (PETR).

Autre conséquence : **Anne Pascaud**, adjointe au maire de Chalette en charge de la vie scolaire et périscolaire et conseillère communautaire, a été élue, lors de ce dernier conseil communautaire, troisième conseillère communautaire déléguée en charge des affaires sociales et de la santé. À ce titre, elle siègera au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'agglomération montargoise (CHAM) et collaborera au suivi du Conseil local de santé (CLS).

À NOTER

Port du masque obligatoire

En raison des indicateurs épidémiologiques qui attestent une circulation certaine et continue du virus Covid-19 et des fortes fréquentations des espaces publics aux abords des écoles primaires, le maire de Chalette-sur-Loing, Franck Demaumont, a décidé de prendre de nouveau un arrêté municipal rendant obligatoire le port du masque, à partir de 11 ans, dans les espaces publics situés à proximité des établissements scolaires du premier degré.

Les agents de la Police municipale dotés de PIE* depuis novembre



Depuis plusieurs années, la Police municipale faisait le constat qu'elle manquait d'un armement adéquat pour effectuer les interventions policières - et particulièrement celles qui ont lieu en soirée.

Un débat s'en est donc suivi au sein du conseil municipal, débat constructif et animé de divers arguments « pour ou contre », qui s'est terminé par un vote majoritaire en faveur du port d'armes à impulsion électrique (PIE).

En effet, le constat est le suivant : les effectifs de la Police nationale sont en forte baisse, et les policiers municipaux sont de plus en plus sollicités pour assurer des missions pour lesquelles ils sont requis. Lorsqu'ils interviennent, il est très rare qu'ils puissent avoir des renforts de la part de la Police nationale. De ce fait, les agents de police municipale interviennent très souvent en insécurité dès lors que la nuit arrive, soit vers 17 heures en hiver.

L'armement des policiers municipaux n'était plus en adéquation avec les missions exécutées, et en modifiant leurs horaires de travail, avec une plage horaire plus élargie, cela était encore moins le cas. Il fallait modifier leur armement.

La discussion a porté sur un objectif principal et déterminant : la protection des agents. Ceux-ci étaient dotés

depuis plusieurs années de gilets pare-balles individuels. Depuis début septembre 2020, afin de faire diminuer les actes d'intimidations, les outrages et les propos incorrects à leur rencontre, ils sont également pourvus d'une caméra individuelle.

Mais depuis de nombreuses années, la délinquance a changé, le constat est fait sur le territoire national et plus précisément dans l'agglomération montargoise : les actes de violences envers les forces de sécurité (Police nationale, Gendarmerie nationale et Police municipale) sont en hausse. Pour se soustraire aux policiers, les délinquants ou les contrevenants n'hésitent pas à utiliser la force, les mettant ainsi en péril.

En novembre 2019, un nouveau projet de service a été élaboré par le chef de service de la Police municipale en concertation avec l'équipe municipale ; les agents ont demandé d'être équipés d'un armement en adéquation avec les demandes d'extension d'ouverture du service. En conclusion de la concertation, il a été acté par les agents et le maire, Franck Demaumont, que les policiers municipaux seraient équipés d'un PIE en 2021.

Mais avant de porter cette arme, une Formation préalable à l'armement (FPA) de trois jours a dû être suivie par les agents, et une autorisation individuelle de port d'arme a été délivrée à la suite par le préfet.

Annuellement, les agents devront suivre une formation d'entraînement de deux séances pour l'utilisation de leur pistolet à impulsion électrique, avec un tir au minimum de deux cartouches d'entraînement et de deux cartouches opérationnelles.

D'une durée de trois heures, chaque séance comprendra un enseignement relatif au cadre légal du port d'arme et de son utilisation (la légitime défense), un enseignement pratique relatif au fonctionnement, à l'entretien, aux sécurités et manipulations de l'arme concernée, ainsi que des exercices de tir de riposte et de précision.

* Pistolets à impulsion électrique.

Plan neige : les services municipaux sont prêts !

Une équipe de cinq agents est prête à intervenir en cas de verglas ou de neige ; elle peut à tout moment être renforcée par tous les agents disponibles des Services techniques municipaux. Un agent surveille la météo et, en cas de risque d'intempéries hivernales, il déclenche un pré-salage si besoin.

La Ville a trois niveaux de déneigement, suivant un plan fixant les priorités de traitement des voies communales, sachant que sont traités en priorité les axes principaux, les lignes de bus, les accès aux équipements municipaux et les voiries en pente. L'objectif premier à atteindre est que les habitants retrouvent une route dégagée dans un rayon de 300 à 340 mètres autour de leur domicile.

En outre, dans un respect du développement durable et de préservation de la nature, les agents sont incités à ne

pas trop utiliser de produits sur les voiries, produits pouvant les abîmer et détruire la faune et la flore.



PORTRAIT

Marie-Madeleine Heugues, 1^{ère} adjointe, déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales et juridiques

Qui est Marie-Madeleine Heugues ?

Après avoir obtenu son certificat d'études à 14 ans et intégré le monde du travail, elle effectue son apprentissage de vendeuse dans l'alimentaire dans le Giennois. Elle passe avec succès son CAP de vente en mai 1968 puis le certificat de compagnon en 1970.

À la suite d'un déménagement pour raisons familiales, elle intègre la société CIT Alcatel en 1972 à Amilly.

« Dans cette entreprise, j'ai découvert le militantisme, après une formation syndicale en 1975 assurée par des délégués CGT de l'usine Hutchinson. J'ai ensuite été élue déléguée du personnel, au comité d'établissement, et participé aux réunions du comité d'entreprise à Paris avec les collègues élus de toutes les entreprises CIT de France. J'ai intégré la commission économique à la suite de diverses formations. »

En 1979, une nouvelle situation familiale l'amène à Chalette pour rejoindre son nouveau compagnon, Pierre Heugues. Tous deux resteront ensemble à la CIT jusqu'en 1988. Mais après plusieurs plans sociaux entrepris par la CIT, ils optent pour une reconversion professionnelle et décident d'acheter un bar-restaurant.

« Le commerce était mon choix, l'avenir de nos filles et, surtout, leurs études étaient notre priorité. »

En 2007, après 42 années de travail bien remplies, dont 26 ans dans le commerce, Marie-Madeleine prend sa retraite, ayant pu bénéficier des mesures des « carrières longues ».

« À 56 ans, je ne me voyais pas rester inactive ! Alors j'ai fait part à Monsieur le maire, Franck Demaumont, de mon souhait d'être élue à la Ville de Chalette ; et c'est ainsi qu'il m'a proposé de figurer sur sa liste en 2008, liste élue au premier tour et qui m'a permis de devenir conseillère municipale dans la majorité. »

Que représente cet engagement au service de la Ville ?

« Être élue représente pour moi un engagement fort : se mettre au service de notre ville et de ses habitants, travailler sur des projets, développer le service public, être auprès et à l'écoute de la population. C'est un enrichissement permanent. J'ai découvert la diversité et la mixité culturelles de notre belle ville. D'autre part, nous ne devons pas décevoir les habitants qui nous ont fait confiance. On n'est pas élu pour soi, ne l'oublions pas ! »

Durant le mandat 2008-2014, Marie-Madeleine œuvre au sein des commissions municipales Travaux-urbanisme et Scolaire, périscolaire, enfance.

« J'ai travaillé avec des élus de valeur, en particulier l'adjoint délégué aux affaires scolaires, Bernard Patureau, qui m'a beaucoup appris. Notre commission a travaillé sur la reconstruction de l'école du Bourg, dénommée Camille-Claudel, sur l'installation d'un conseil municipal des en-

fants (CME), sur la création d'une commission des menus concernant la restauration scolaire en collaboration avec les agents municipaux, etc. »

En 2014, Marie-Madeleine est de nouveau élue avec la liste menée par Franck Demaumont puis devient adjointe au maire en charge des affaires scolaires, périscolaires, et de la restauration municipale.

« Dans ce nouveau mandat, nous avons poursuivi, avec Franck Demaumont et son équipe, notre engagement de réaliser une école neuve par mandat, et ainsi le projet de construction du groupe scolaire Miriam-Makeba, dans le quartier de Vésines, a vu le jour. Puis nous avons animé le CME qui a travaillé sur de nouveaux projets, découvert les instances de la République, jusqu'au Palais de l'Élysée en février 2020, visité le CERCIL, Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv, à Orléans, etc. Et, avec mes autres collègues élus de la majorité, nous avons travaillé sur ce grand projet de construction d'un nouveau centre aquatique en face de la baignade du lac. »

Et en 2020, Marie-Madeleine, réélue pour un troisième mandat, devient première adjointe déléguée aux ressources humaines, affaires générales et juridiques.

Quels sont vos projets pour ce nouveau mandat ?

« Je souhaite travailler, en collaboration avec nos agents municipaux, au développement des marchés : le marché hebdomadaire du mardi, le marché du terroir qui a lieu chaque premier dimanche du mois, sans oublier le marché de Noël. Nous prévoyons de prospecter afin d'attirer de nouveaux commerçants et d'avoir ainsi une offre diversifiée. »

Nous envisageons aussi de moderniser l'outil de travail au service Accueil de la population. Et quant au secteur des ressources humaines, nous poursuivons notre plan d'actions sur les risques psychosociaux afin de garantir des conditions de travail optimales pour nos agents, nous favoriserons des plans de formation. Et je m'engage, bien sûr, à être à l'écoute du personnel durant tout ce mandat. Nous privilégions la concertation, comme nous l'avons toujours fait à Chalette. »

En guise de conclusion

« J'aurai une pensée émue pour mon mari, je ne lui dirai jamais assez merci pour tous ses encouragements. Ne rien lâcher ! Comme il disait ! Il a contribué à ce que je suis aujourd'hui, une élue au service de la population et qui partage avec fierté les valeurs de la Ville de Chalette. »



SEMURPA : direction Évian !



50 retraité-e-s se sont réjouis du voyage qu'ils ont effectué début octobre avec l'aide du SEMURPA (Service municipal des retraité.e.s et personnes âgées) de Chalette.

Le maire, Franck Demaumont, accompagné de Michelle Brandon, adjointe aux affaires sociales et personnes âgées, et de Jean-Claude Renouf, conseiller municipal, était passé saluer le jour du départ la joyeuse bande de seniors en partance pour Évian !

Recrutement : on cherche un agent recenseur

La mairie de Chalette recherche un agent recenseur pour la période du 21 janvier au 27 février 2022 pour le secteur de Kennedy-Pontonnerie.

Qualités requises : faire preuve de neutralité et de secret professionnel (respect de la confidentialité des informations recueillies), disposer de capacités à remplir un formulaire, qualité relationnelle (aimer le contact, aptitude au dialogue pour impliquer les habitants), disponibilité

(horaires flexibles, notamment en soirée et week-end), grande capacité d'organisation, de rigueur et de méthode pour restituer les informations dans les délais. **Candidature à envoyer avant le 15 décembre prochain.**

Pour tout autre renseignement, contacter : Cécile Scandella-Farnault – courriel : elections@ville-chalette.fr – Tél. : 02.38.89.59.57.



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Conformément à la Loi ELAN du 16 octobre 2018, la Ville de Chalette met à disposition de ses habitants, à partir du 1^{er} janvier 2022, un portail spécifique sur le site Internet leur permettant de déposer dorénavant les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée. Mais l'usager conservera toutefois la

possibilité d'un dépôt par la voie « papier ». De même, toute personne qui vend un bien situé en zone urbaine, ou à urbaniser, pourra adresser sa déclaration d'intention d'aliéner (DIA) via le portail accessible sur le site de la commune (support « papier » également possible).



UN CALENDRIER POUR LA RÉSIDENCE DUCLOS

Séance photo à la Résidence Jacques-Duclos où Else, l'animatrice, a convié les retraité-e-s locataires à une séance photo pour l'édition d'un calendrier 2022. Chacun-e était invité-e à se déguiser pour représenter le métier de ses rêves ou, pour certains, celui exercé au cours de leur vie professionnelle ! Un rendez-vous plein de bonne humeur !

RENDEZ-VOUS

Marché de Noël de Chalette, les 18 et 19 décembre



SAM 18 DÉCEMBRE • 10H-19H
DIM 19 DÉCEMBRE • 9H-19H

PLACE JEAN-JAURÈS • CHALETTE

PRODUITS ARTISANAUX • VINS • CHOCOLATS • MIEL • SAUMON
DÉCORATIONS • CADEAUX STANDS ASSOCIATIFS • ANIMATIONS

Le traditionnel marché de Noël de Chalette avait été annulé par la préfecture au dernier moment l'année dernière mais il devrait pouvoir se dérouler presque normalement cette année ! Presque car il faudra bien sûr compter avec la crise sanitaire et les mesures en vigueur (passe, port du masque...).

Tout le week-end, vous pourrez donc profiter du Village gourmand avec de nombreuses spécialités et, bien sûr, visiter le stand des associations présentes.

Samedi 18 décembre • 10h-19h

- 11h et 16h : fanfare jazz New Orleans avec les *Bretelles rouges*

Dimanche 19 décembre • 9h-19h

- 10h : départ de la randonnée au profit de la Ligue contre le cancer avec la *Randonnée chalettoise*.
- 11h et 16h : déambulation et arts du cirque avec les *Croqueurs de pavés*.
- 15h : concert de la chorale *L'air du temps* dans l'église du Bourg.



COLLECTE DE DÉCHETS AVEC LE CME

Les élu.e.s du Conseil municipal des enfants de Chalette vous invitent chaque premier samedi du mois à les rejoindre pour une collecte de déchets dans les quartiers de la ville.

Le prochain rendez-vous est fixé le **samedi 8 janvier 2022 à 10h, place de la Commune de Paris (Vésines)**.

La Ville fournit les gants, les sacs poubelles et les pinces.

Faites passer le message !

CARNET DE DEUIL

Disparition de Norbert Goudou

Norbert Goudou était colistier sur la liste « Ensemble pour Chalette » menée par le maire, Franck Demaumont, pour les dernières élections municipales. En effet, c'est avec un grand enthousiasme qu'il avait accepté la proposition de Franck Demaumont de figurer sur sa liste.

Le maire lui a rendu un hommage émouvant lors de ses obsèques. Le public qui y assistait était nombreux : amis, camarades du Parti communiste, anciens syndicalistes, membres de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), membres de la Légion d'honneur.

Franck Demaumont l'a décrit comme un homme simple, franc, direct, loyal, courageux et fidèle à ses convictions. C'était un être joyeux, sympathique, aimant la vie, avec cependant un caractère discret, voire secret. Doté d'un fort tempérament, il avait des idées bien affirmées qu'il défendait avec ardeur, notamment lors de sa vie de militant au sein de la CGT. Il a continuellement soutenu les actions de la municipalité de Chalette et s'est toujours mis à sa disposition avec dévouement.

Son comportement héroïque lors de ses faits d'armes en tant qu'appelé durant la guerre d'Algérie lui a valu



d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur il y a quelques années.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus sincères.

Décès de Noël Prévost

Noël Prévost s'occupait, avec son fils Frédéric, de l'association l'Ablette chalettoise, association qui rayonne à Chalette depuis presque 40 ans. Depuis 2011, c'est l'Ablette chalettoise qui gère le droit de pêche au lac de Chalette.

Il participait ardemment aux nombreuses activités de l'association : empoisonnements annuels, gardiennage, collecte de cartes de pêche, gestion des pêches de nuit (entre trois et quatre week-ends par an), organisation d'animations avec des enfants pour initiation et découverte de la pêche.

Chaque année, il organisait au moment du week-end de l'Ascension un enduro à la carpe très réputé dans la région et même au-delà et, depuis quelques années, il avait mis en place un deuxième concours au mois d'octobre dont les bénéfices étaient reversés à l'association chalettoise « Ensemble pour Manon ».

Très attaché au lac de Chalette comme tous les pêcheurs locaux, il s'y rendait presque tous les jours.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus sincères.



MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produisent la majorité des intoxications. En 2020, on déplore l'intoxication de 160 personnes dans la région Centre-Val de Loire, dont 1 décès et 125 personnes hospitalisés. Pour le Loiret, ce sont 45 personnes qui ont été victimes d'intoxication. 80 % des intoxications se produisent dans l'habitat, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émission de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles. (Source : Bilan 2020 des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire, oct. 2021 - Agence régionale de santé Centre-Val de Loire).

- ◆ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ◆ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- ◆ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- ◆ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ◆ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ◆ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

PARENTALITÉ

Les vacances d'hiver avec le Service enfance famille

Le Service enfance famille propose des ateliers et activités durant toutes les vacances d'hiver ! Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 décembre.



LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23
<p>Stage de Noël Jeux ludiques, déguisements, jeux d'expression théâtrale, activités manuelles et goûter... avec Marie-Laure Ford. De 14h30 à 17h30, salle polyvalente de l'école Perret.</p>	<p>Remise des cadeaux aux familles inscrites au CCAS. Jeux, activités, animations de 13h30 à 16h au Hangar.</p> 	<p>Sports Ateliers parents-enfants avec Pamela Coach Fit de 10h30 à 11h30 à l'école Perret.</p> <p>Après-midi tout-petits de 14h30 à 17h, salle polyvalente de l'école Perret.</p>	<p>Atelier cuisine Confection de sablés solidaires de 14h30 à 17h, espace Paul-Marlin.</p> 
LUNDI 27	MARDI 28	MERCREDI 29	JEUDI 30
	<p>Après-midi "cocoon" Confection de madeleines et chocolat chaud + lecture de contes de 14h30 à 17h, espace Paul-Marlin.</p> 	<p>Sports Ateliers parents-enfants avec Pamela Coach Fit de 10h30 à 11h30 au gymnase.</p> <p>Bowling en famille</p> 	<p>Atelier scrapbooking Confection de cartes de vœux de 14h30 à 17h à l'espace Paul-Marlin.</p> 

Renseignements et inscriptions (adhésion, tarifs, etc) :
enfance-famille@ville-chalette.fr ou par téléphone
06.12.03.28.32 / 02.38.89.59.99 / 02.38.89.59.77



À CHALETTE, LA TRADITION EST BONNE !

En marge du salon Gastronomie et vins qui s'est tenu fin novembre à Fleury-les-Aubray, la chambre patronale de la boulangerie du Loiret a organisé un concours réunissant près de 150 participants, artisans, ouvriers et apprentis, dans plusieurs catégories : baguette classique, baguette tradition, croissant et flan. Dans la catégorie baguette tradition, le premier prix est revenu à Thierry Lemonnier, de la boulangerie Céline & Thierry Lemonnier, installé place Jean-Jaurès à Chalette. Qualifié pour la sélection régionale, Thierry Lemonnier a tenu à mettre en avant le travail collectif réalisé avec son fils Quentin et son ex-apprenti, aujourd'hui salarié Nassim.

Un public subjugué par la Madeleine Proust



L'écrivaine et comédienne Lola Sémonin était dernièrement en séance de dédicaces à la médiathèque de Chalette, où elle a charmé le public par ses lectures extraites de ses romans sur la « Madeleine Proust ».

C'est avec un grand plaisir que l'équipe de la médiathèque a accueilli celle qui est devenue célèbre en créant le personnage de la « Madeleine Proust », paysanne à l'accent du Hauts-Doubs. À travers cette héroïne, Lola Sémonin a voulu rendre hommage aux femmes du monde paysan. Un rôle qu'elle a joué au théâtre durant plus de trente-cinq ans : une femme à la retraite partageant ses coups de gueule, ses émotions, ses joies dans un décor de cuisine en Formica®. Après avoir quitté la scène et avec trois nominations aux Molières, Lola Sémonin s'est ensuite adonnée à l'écriture pour publier

une saga littéraire sur son personnage : « C'est unique qu'un rôle de théâtre se transforme en personnage de roman. Je lui ai trouvé un style, un ton... », explique Lola Sémonin. C'est ainsi qu'en 2013 paraît le premier tome de cette saga « *La Madeleine Proust, une vie – Quand j'étais p'tite (1925-1939)* », puis le tome 2 en 2015 « *La Madeleine Proust, une vie – Ma drôle de guerre (1939-1940)* ». Le tome 3 « *La Madeleine Proust, une vie – Sous la botte (1940-1941)* » est paru cette année tandis que le tome 4 est attendu pour 2022.

À noter que les livres de Lola Sémonin peuvent être empruntés dans les médiathèques et points lectures du réseau Agorame.

Autrement, autres mots : une belle édition !

La douzième édition du festival du livre alternatif et engagé organisé par un collectif d'associations chalettoises avait dû être annulée en 2020. La plupart des auteurs programmés l'année dernière ont répondu présent pour

2021 et c'est donc une belle édition de ce festival qu'un public nombreux a pu venir visiter les 27 et 28 novembre à l'espace culturel Le Hangar !



LES COUPS DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

Une petite sélection de romans, albums, CD ou jeux proposés par l'équipe de la médiathèque de Chalette, à emprunter ou à consulter sur place bien sûr :



Le bal des folles

Roman adultes
Victoria Mas

Adapté au cinéma par Mélanie Laurent, « *Le bal des folles* » est le détonant premier roman de Victoria Mas, fille de la chanteuse Jeanne

Mas. 1885 : comme chaque année, à la Salpêtrière, se tient le très mondain « Bal des folles ». Le temps d'une soirée, le Tout-Paris s'encanaille sur des airs de valse et de polka en compagnie de femmes déguisées en colombines, gitanes, zouaves et autres mousquetaires. Cette scène joyeuse cache une réalité sordide : ce bal « costumé et dansant » n'est rien d'autre qu'une des dernières expérimentations de Charcot, adepte de l'exposition des fous. Dans ce livre terrible et puissant, Victoria Mas choisit de suivre le destin de ces femmes victimes d'une société masculine qui leur interdit toute déviance et les emprisonne. Un hymne à la liberté pour toutes les femmes que le XIXe siècle a essayé de contraindre au silence.



En scène !

BD ados
Raina Telgemeier

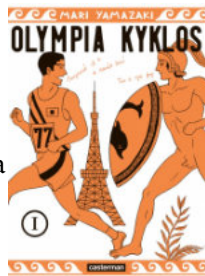
Une histoire sympathique pour jeunes ados, qui mêle les premiers émois amoureux au plaisir de mener ensemble un projet, malgré les

embûches qui se multiplient. Le spectacle de comédie musicale que préparent Callie et ses amis est au cœur de cette histoire. L'auteure aborde également, le sujet délicat des préférences sexuelles et de l'acceptation des différences.

Olympia Kyklos

Manga adultes
Mari Yamazaki

Démétrios est un jeune peintre céramiste dans la Grèce antique. À cause de ses capacités d'athlète hors du commun, il est désigné comme représentant du village à la course... Seulement, Démétrios n'aime pas les compétitions, et encore moins le sport... Alors qu'il se lamente sur son sort, la foudre vient frapper l'endroit où il était caché. Un choc qui va le propulser au Japon, en 1964, en plein Jeux olympiques ! Un manga plein d'humour, d'Histoire et d'aventures qui nous emmène à la découverte de deux cultures.



Véga et les eaux sauvages

Roman jeunesse
Rosanne Parry

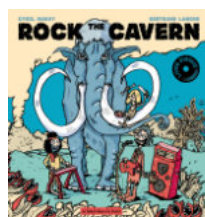
Véga est une jeune orque que sa mère a formée pour devenir un jour la guideresse du groupe - celle qui guide la famille vers la nourriture et l'éloigne du danger. Véga est téméraire et impulsive, mais lorsque son jeune cousin et elle sont séparés du groupe par un tremblement de terre et le tsunami qui en résulte, Véga doit utiliser ses compétences pour rejoindre leurs aînés...



Rock the cavern

Livre CD
Cyril Maguy et Bertrand Lanche

Un petit tour endiablé dans la préhistoire, avec l'archéologue Copince Copince, venez découvrir l'histoire du premier groupe de rock, ROCK THE CAVERN... Écoutez et balancez des hanches !



COUPS DE CŒUR DE LA LUDOTHÈQUE

Deux nouveaux Unlock sont arrivés à la ludothèque !

Avec Unlock Kids, le best-seller des jeux de société d'équipe arrive enfin dans une version pour les enfants. À partir de 6 ans, 3 scénarios à résoudre en équipe, 30 minutes pour chacun.




Avec ce 9ème opus de la saga Unlock, découvrez 3 nouvelles aventures palpitantes : Action Story, Robin des bois : mort ou vif ! et Sherlock Homes : L'Affaire des Anges Brûlés. À partir de 10 ans, 1 à 2h par escape.



Médiathèque
de Chalette-sur-Loing

1, avenue Jean Jaurès - Chalette-sur-Loing
02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

 Abonnez-vous à notre page Facebook pour suivre nos coups de cœur, événements, nouveautés, etc

MARDI : 14h-18h
MERCREDI : 10h-12h / 14h-18h
JEUDI : 14h-18h
VENDREDI : 14h-18h
SAMEDI : 10h-12h / 14h-18h



**LE VIRUS EST TOUJOURS LÀ !
CONTINUONS À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES !**

Semaine des droits de l'enfant



Le rendez-vous est donné à chaque période anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 pour que les acteurs municipaux de l'enfance se mobilisent sur cette thématique.

Les initiatives sont multiples mais une évolution est constatée auprès du public : une meilleure compréhension des enfants, une action attendue, des actions qui revêtent un caractère de plus en plus ludique.

Ainsi, du 15 au 19 novembre, les enfants ayant fréquenté les structures péri et extrascolaires, dont les centres de loisirs, ont été sensibilisés, dans ce cadre, à leurs droits et en particulier aux dix droits fondamentaux énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Coté périscolaire, pour nos jeunes élèves en maternelle et en élémentaire, cela s'est concrétisé par des créations de jeux de société, des discussions autour des droits, des ateliers créatifs (fabrication de colombes), des ateliers débats sur le droit aux loisirs et l'alimentation, des créations de fresques, des chants, des quizz, des projections de petits films d'animation, des saynètes, une création de bande dessinée... Les agents des Services techniques ont même participé en aidant à la décoration spécifique d'un banc (empreintes et signatures des enfants).

Quant au centre de loisirs Cosson, les très jeunes Chalettois (3/5 ans) se sont penchés sur différents droits : droit de se nourrir, droit à l'identité, à l'éducation et à la

santé, par le biais d'ateliers manuels, culinaires, par le visionnage d'une vidéo suivie d'un débat pour les plus grands. Ces différents ateliers ont ainsi permis aux enfants de cet âge de connaître de manière amusante et ludique quelques droits essentiels.

Pour le centre de loisirs Aragon, un grand jeu a été organisé durant toute la journée du mercredi 17 novembre : « On nous a volé nos droits ! ». En équipe, les enfants ont dû affronter différents personnages afin de « récupérer leurs droits » (droit à l'alimentation, à l'éducation, à l'expression, à la famille, à la santé, à l'identité). Au travers du jeu, ils ont pu identifier chaque droit et en comprendre le sens. À l'issue de cette journée, chacun est reparti avec un support, la carte « Memento des droits ». Ce fut une journée riche et dynamique.

La Journée des droits de l'enfant est une journée très appréciée, que ce soit par les enfants mais également par l'équipe des animateurs municipaux. Au travers de cette thématique, les enfants échangent, débattent avec leurs animateurs. Cette sensibilisation leur permet de se questionner sur les différents droits respectés ou non en fonction du lieu d'habitation, du milieu de vie, de situations particulières, etc., et de ce fait d'avoir une réelle prise de conscience sur le sujet.

Pour l'avenir de l'événement, la Ville de Chalette, en la personne d'Anne Pascaud, adjointe à la vie scolaire et périscolaire, a rencontré les référents départementaux de l'UNICEF* et souhaite s'engager dès 2022 dans la démarche de candidature au label Ville Amie des Enfants.

* L'UNICEF, fonds des Nations Unies pour l'enfance, a été créé le 11 décembre 1946 par l'Organisation des Nations unies. L'UNICEF est devenu un organe permanent du système des Nations unies en 1953.

Dispositif Petit déj' à l'école

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires, la distribution de petits déjeuners sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires, tout en respectant les recommandations en matière d'équilibre alimentaire.

La Ville de Chalette a accepté d'être volontaire pour promouvoir ce dispositif à destination de **tous les enfants des écoles chalettoises**.

Aussi, la proposition de signer la convention afférente avec l'Éducation nationale (signature par le maire Franck Demaumont et le directeur académique des services de l'Éducation nationale) a-t-elle été entérinée par un vote unanime des élus municipaux lors du dernier conseil municipal.



Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 12 042 petits déjeuners qu'aura à préparer la cuisine centrale de la Ville pour nos petits Chalettois !

Le football féminin de retour à l'US Chalette !



Après des années de disette, l'US Chalette (Union sportive) a enregistré en septembre dernier le retour d'une équipe féminine. La dernière évoluait en senior. « Ce retour, on le doit à Joël, explique Bocar Konte, responsable de l'école de football. Éducateur à Pannes, il nous a

contactés pour nous préciser que là-bas, l'équipe féminine s'arrêtait et pour savoir si nous étions intéressés pour en créer une à l'USC. Avec notre président Faouzy Teboulbi, nous avons tout de suite dit oui. »

Après un début timide, l'équipe compte aujourd'hui une quinzaine de joueuses, certaines issues de l'ex-équipe pannoise, mais aussi un grand nombre de premières licences.

Durant cette première saison, elles vont évoluer en U15, même si l'équipe comprend des U13, des U14 et des U15. Pour autant, elles n'ont pas encore commencé leur championnat parce que leur arrivée ne s'est faite que progressivement mais, comme l'ajoute Bocar, « on espère les intégrer dans un championnat dès le mois de janvier à la reprise après la trêve ».

Cette création des U15 féminines a également incité d'autres parents à inscrire des filles dans les catégories en dessous. « J'ai envie de dire : on en a environ cinq ou six dans les catégories U11, U6, U7, U8, U9 » a-t-il ajouté.

C'est donc un retour prometteur d'un bel avenir pour le football féminin à l'US Chalette !

Disparition : Jean Foucher nous a quittés

À la création du Guidon chalettois en septembre 1971, Jean Foucher était aux côtés de Georges Thirioux, premier président.

En 1972, le club, pour sa première saison cycliste, comptait deux coureurs qui portaient un maillot rouge et noir.

Dès 1973, Jean Foucher apportait au club son premier sponsor, la SO-PREC Béton (son employeur de l'époque).

Les années suivantes, Jean Foucher, très actif, se démena pour rechercher toujours plus de nouveaux sponsors, parant ainsi les maillots des coureurs et les équipements des

dirigeants. Alors que le club se développait, les couleurs du maillot changeaient en fonction des partenaires qu'il trouvait : Cycles Arliguie, Rossini, Montargis Caravanes, etc.

Dirigeant de 1971 à 1994, il occupa le poste de vice-président de 1995 à 2007 aux côtés de son fils Patrick. Puis il continua de nouveau comme dirigeant de 2008 à 2017. En 2018, il se décida à passer la main - à 92 ans ! - avec un total de 46 années passées au service du Guidon chalettois.

Durant cette carrière remarquable de bénévole, il a reçu la médaille de bronze puis la médaille d'argent de

la Fédération française de cyclisme pour services rendus, la médaille d'argent de la Fédération française de cyclisme pour reconnaissance du sport cycliste.

Par ailleurs, il a été honoré par le ministère des Sports qui lui a accordé la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, médaille remise par le maire, Franck Demaumont, à l'Hôtel de Ville de Chalette-sur-Loing.

Jean Foucher s'est éteint le 31 octobre 2021. Nous adressons nos condoléances les plus sincères à sa famille.



TERRE DE JEUX 2024

Présent au congrès des maires, le 16 novembre, où a été présenté l'ensemble du dossier des Jeux Paris 2024, l'adjoint aux sports de la Ville de Chalette, Christophe Rambaud, a eu le plaisir de s'entretenir avec le président du COJO, Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de Paris 2024, Tony Estanguet. Rappelons que Chalette, au sein de l'agglomération, va prendre toute sa place dans ce vaste et éminent projet, étant labellisée « Terre de Jeux 2024 » - dispositif unique dans l'histoire des Jeux - et se portant candidate au statut de centre de préparation des Jeux avec la piste de BMX.

LIBRE EXPRESSION

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

Il y a 50 ans au mois de mars...

Notre ville se donnait une municipalité de gauche, avec un maire communiste, municipalité réélue sans discontinuer depuis lors. La crise du Covid a occulté l'événement. Pourtant, les équipes municipales qui se sont succédé ont profondément modifié l'aspect de la ville. Ainsi, qui se souvient que le lac et sa plage labellisée « Pavillon bleu », enviés par beaucoup, étaient une sablière il y a encore quelques années ? Équipement après équipement, la vie des Chalettois n'a fait que gagner en qualité. Les associations se sont vues dotées d'équipements leur permettant de développer des activités riches et variées : le sport, les loisirs, la culture, la vie associative, la défense des intérêts (locataires, salariés...).

Se sont développés aussi le Hangar, la médiathèque, le musée d'école F.-Bouttet, devenus des lieux de culture incontournables de l'agglomération. La politique envers la jeunesse, les aînés, la santé a profondément évolué : construction de la crèche D.-Casanova, d'écoles (P.-Perret, C.-Claudel, M.-Makeba), des foyers J.-Duclos et P.-Marlin, du Centre municipal de santé A.-Croizat, de la piste de BMX... Cette évolution est le fruit de larges concertations impliquant associations et citoyens autour des élus, et appuyées par les compétences techniques des différents services.

Ce chemin fait d'écoute, de démocratie et de consultation est celui que nous n'avons cessé d'emprunter depuis 1971.

Il reste gage de réussite pour l'avenir de Chalette !

Élu.e-s socialistes

Cette année, le marché de Noël sera encore un moment incontournable

Chaque année, on peut dire que l'esprit de Noël se répand comme une traînée de poudre (use) dans toute la ville. L'événement majeur de ces festivités est bien sûr le marché de Noël qui regroupe, place Jean-Jaurès, des stands où sont proposés de nombreux produits gastronomiques, artisanaux ou festifs qui plongent le visiteur au cœur de l'atmosphère chaleureuse propre aux fêtes de Noël. Le marché de Noël de Chalette est de plus en plus populaire dans toute l'agglomération montargoise et au-delà. Il est l'occasion de faire vos achats de Noël dans une ambiance totalement différente de celle des centres commerciaux, de vivre de beaux moments en famille ou entre amis, tout en encourageant les exposants et artisans locaux, le tout dans une belle magie du temps des fêtes. Cette année encore, les élus, la municipalité et les services sont mobilisés pour faire de ce marché une réussite, dans le respect des consignes sanitaires. Venez nombreux, et bonnes fêtes de fin d'année !

Un nouvel élan pour Chalette

2020-2021 - un bilan positif pour vos élus d'opposition

Mise en vente de la péniche de Chalette, cession du restaurant du lac au privé, augmentation de l'effectif de la police municipale, programme festival d'été réussi au lac et dans les quartiers. Plusieurs propositions de notre programme ont donc été réalisées. Routes et trottoirs : après plusieurs sollicitations et remontée de vos élus et de plusieurs citoyens, les lignes commencent à bouger et plusieurs travaux sont prévus dans les mois et années à venir.

Au dernier conseil municipal, une présentation du bilan de la sécurité a été présentée, la délinquance de notre ville n'a pas subi d'augmentation. Notre groupe a encore une fois rappelé l'utilité des caméras dans notre ville.

Des idées et propositions pour améliorer la sécurité (routière, sécuritaire, mobilier urbain...) dans notre ville. Nous porterons vos idées dans les commissions dédiées. Contactez-nous par mail : cyril.faure@ville-chalette.fr

Changement de cap pour Chalette

Tout d'abord, je tiens à féliciter Francine Phesor qui vient d'être élue en tant que troisième adjointe sur le pôle Santé (contrat local de santé - CMS). Je lui souhaite de mettre en place, avec les professionnels de la ville, des projets pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé mais aussi de développer des actions au plus près de la population. Sachant que le Département s'engage, depuis plusieurs années, à lutter contre la désertification médicale dans le Loiret. L'accès aux soins est un droit primordial qui doit être garanti pour tous les Chalettois et, en tant que conseillère départementale, je m'y investirai. Dans un second temps, je tiens à féliciter les associations sportives qui se sont en effet créées et développées grâce à l'appui d'individus motivés par l'envie de partager un projet collectif autour de leur passion. Promouvoir, soutenir et valoriser l'action des bénévoles ainsi que mettre en valeur nos associations locales me semblent important. Pour conclure, je dirai que le passage d'une année à l'autre est un moment festif et, pour l'occasion, je profite de cet édito pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année en famille, malgré le contexte contraint, dans cet esprit de partage et de bienveillance.

France insoumise

Quand le froid frappe à la porte, la précarité énergétique resurgit. En France, un ménage sur cinq est en situation de précarité énergétique. Les difficultés à payer les factures, aggravées par la hausse des prix du gaz et de l'électricité, touchent des millions de Français. À cela s'ajoute l'existence de passoires thermiques. Cette situation est le résultat de quarante ans de politique libérale, traitant le logement comme une marchandise. Pour combattre ce fléau, des solutions nationales existent : gratuité des premières quantités de gaz et d'électricité, plan d'investissement public consacré à l'isolation thermique. Les collectivités locales disposent également de leviers d'action. Par exemple, l'Agglomération a signé avec Valloire une convention : entre 2019 et 2025, le bailleur social ne s'engage à rénover sur le plan thermique que 16 % des logements. C'est insuffisant ! La majorité de l'Agglomération n'est pas exigeante en la matière. Tout est donc question de volonté politique.

SI CHALETTE M'ÉTAIT CONTÉE

L'allée Rabischon revient

par Jean-Claude RENOUF



Une allée oubliée va renaître : l'allée Rabischon. Qui connaît cette allée ? Où est-elle ? Pourquoi s'appelle-t-elle ainsi ?

Le 15 novembre 1937, madame Rabischon, née Pauline Marie Evéline Baudin le 16 janvier 1857 à St-Maurice-sur-Fessard, veuve d'Édouard Rabischon, décède et lègue à la commune les immeubles sis 15 et 17, rue Gambetta avec les conditions suivantes.

1. Ne rien vendre pendant une période d'au moins trente années.
2. Entretenir à perpétuité sa tombe dans le cimetière.
3. Supporter les frais de ses obsèques.

Le Conseil municipal accepte ces conditions à l'unanimité lors de la séance du 5 août 1938.

Dans un premier temps, le n° 15 est loué au nouveau garde-champêtre. Sur l'autre partie des terrains, on construit l'école élémentaire du Bourg dans les années 60.

Le 15 mai 1960, le Conseil municipal décide de dénommer « Allée Rabischon » la petite voie située entre les numéros 15 et 17 et donnant accès à l'école de filles du Bourg.

Après avoir abrité le Service municipal de la jeunesse pendant plusieurs années, le pavillon du n°15 devient, en 2010, le Centre Pablo-Neruda et abrite alors Radio Chalette (maintenant C2L) ainsi que le Pôle communication de la Ville.

Lorsque l'école du Bourg est transférée avenue Jean-Jaurès (création de l'école Camille-Claudel), l'allée Rabischon est déclassée du domaine public par la délibération du Conseil municipal du 19 janvier 2015. Le n°15 est démoli en janvier 2019 pour permettre la construction de 60 logements et commerces. L'allée Rabischon est alors rétablie (délibération du conseil municipal du 2 mars 2021).

LA MINUTE NATURE

Rubrique pédagogique et ludique proposée par la Maison de la nature et de l'eau

Astuces récup' : emballez vos cadeaux sans papier !



Développez votre créativité, apportez à vos emballages une petite touche personnelle et faites des économies !

Pensez à récupérer : chute de tissus, pages de magazines ou de journaux, ancienne carte routière, boîte en carton, boîte à chaussures, boîte de biscuits en métal, etc. Et dans la nature ramassez : pommes de pin, branches d'arbre et feuilles tombées au sol, rondelles d'orange ou de pommes séchées, branche odorante de romarin, menthe, bâtons de cannelle... À votre imagination !

ÉTAT CIVIL :

Naissances :

- Giulia ATEBY-DJAWREY
- Andréa FERHAT
- Ilaya-Djawida NORBERT DELINOTTE
- Aïda ALHAMID
- Tiago BESSA

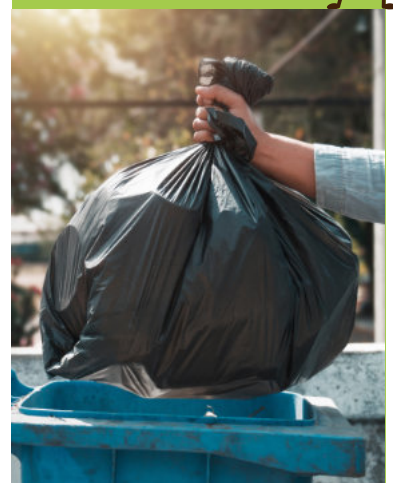
Décès :

- Jean FOUCHER
- Mauricette IDRISSE (POUSTAY)
- Lucienne BOURGEOIS (BOFFIN)
- Mustafa KOC
- Manuel DOS SANTOS ROCHA
- Ginette VILLOINGT (CHERON)
- Jeannine COQUILLAT (FLEURIET)

RAPPEL

10 janvier 2022 : dernier délai pour s'inscrire au repas annuel des retraité-e-s et personnes âgées prévu le 13 février. Au-delà de cette date, aucune inscription ne pourra être prise en compte, en raison des mesures sanitaires imposées par la pandémie. Ne pas oublier de se munir du passe sanitaire.

TU SAVAIS ?



354 KG
PAR HABITANT/AN

En France, chaque habitant produit en moyenne 354 Kg de déchets par an !



SAMEDI 11 DÉCEMBRE 16H00

LA BOUM DES BOUMBOXERS

HIP-HOP POUR PETITS ET GRANDS



VENDREDI 17 DÉCEMBRE 20H30

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TOURS

CONCERT CLASSIQUE



BILLETTERIE ET RÉSERVATIONS



5, rue de la Forêt
45120 Chalette-sur-Loing
02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr
www.facebook.com/lehangar45/



Pass sanitaire et port du masque exigés

À NOTER

Animation bébés

lecteurs : découverte du livre à travers des albums pour les tout-petits jusqu'à 3 ans. Accès libre. **Samedi 18 décembre** à 10h30 à la médiathèque de Chalette.

Animation petits

lecteurs : découverte du livre à travers des albums à partir de 3 ans. Accès libre. **Samedi 8 janvier** à 15h30 à la médiathèque de Chalette.

Ateliers de l'Espace numérique de la médiathèque :

- **pour les seniors** : de 10h à 11h30, mardi 7 décembre (réseaux sociaux), mardi 14 décembre (atelier de Noël),
- **tout public** : de 10h à 11h30, samedi 11 décembre (réseaux sociaux), samedi 18 décembre (atelier de Noël).

Conseil municipal le mercredi 15 décembre à 20h30 · Salle des réceptions de l'Hôtel de Ville.

Permanence de l'avocat conseil le vendredi 17 décembre de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville.

ET AUSSI...

10 décembre : journée mondiale des Droits de l'Homme

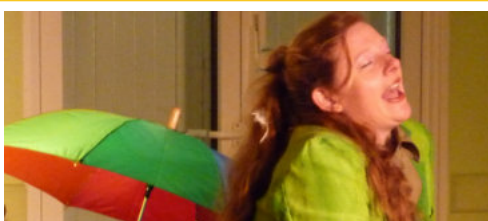
18 décembre : journée internationale des migrants

20 décembre : journée internationale de la solidarité humaine



Contes de Noël

Mercredi 15 décembre à 16 h avec Chimère et Mélusine · Entrée libre.



Clochette d'hiver

Mercredi 22 décembre à 11 h et 15h30 : spectacle de Noël avec la Troupe des Salopettes. Dès 3 ans. Sur inscription.



1, avenue Jean Jaurès - Chalette-sur-Loing
02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

GARDONS NOTRE VILLE PROPRE !

Merci de ne pas nourrir les animaux dans les espaces publics, même si cela part d'une bonne intention ! Car, malheureusement, ces gestes solidaires contribuent souvent à la prolifération de rats dans nos rues !